

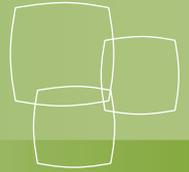


**Office de la propriété
intellectuelle
du Canada**

Un organisme
d'Industrie Canada

**Canadian
Intellectual Property
Office**

An Agency of
Industry Canada



PLAN STRATÉGIQUE 2007-2012



*Aller de l'avant
au profit du
Canada*

Canada



On peut obtenir cette publication sur supports accessibles, sur demande. Communiquer avec le Centre de services à la clientèle, dont les coordonnées suivent.

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires de cette publication, s'adresser également au :

Centre de services à la clientèle

Office de la propriété intellectuelle du Canada
Industrie Canada
Place du Portage I
Bureau C-229, 2^e étage
50, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 0C9

Tél. : 1-866-997-1936

ATS : 1-866-442-2476

Télec. : 1-819-953-7620

Courriel : opic.contact@ic.gc.ca

Cette publication est également offerte par voie électronique sur le Web (www.opic.gc.ca).

Autorisation de reproduction

À moins d'indication contraire, l'information contenue dans cette publication peut être reproduite, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC), pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, que l'OPIC soit mentionné comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec l'OPIC ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, faire parvenir un courriel à copyright.droitdauteur@tpsgc.gc.ca.

N.B. Dans cette publication, la forme masculine désigne tant les femmes que les hommes.

N° de catalogue : Iu71-1/2-2008F-PDF

ISBN 978-0-662-08624-6



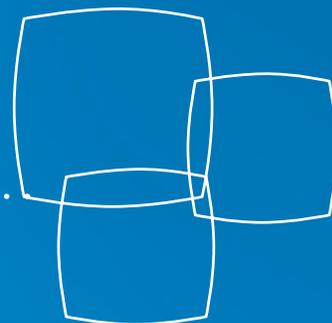


Table des matières

Message de la présidente	1
1. Introduction : l'OPIC et les intérêts du Canada	2
2. À propos de l'OPIC	3
2.1 Un aperçu	3
2.2 Où nous en sommes aujourd'hui en tant qu'OPI.....	5
3. Le contexte : les déterminants stratégiques	7
3.1 Soutenir la performance économique du Canada	7
3.2 Rôle de l'OPIC en tant qu'organisme gouvernemental.....	8
3.3 Les attentes de nos clients et de nos partenaires	9
3.4 L'OPIC dans la collectivité mondiale de la PI	11
3.5 Prévisions opérationnelles et facteurs financiers.....	12
4. Un cadre pour l'action	14
4.1 Le rôle d'un OPI de premier plan	14
4.2 Nos orientations stratégiques et nos résultats	15
5. Orientation stratégique A – Services à la clientèle	17
6. Orientation stratégique B – Sensibilisation	18
7. Orientation stratégique C – Cadre administratif de la PI.....	19
8. Orientation stratégique D – Activités internationales	20
9. Orientation stratégique E – Nos employés	21
10. Aller de l'avant au profit du Canada	22

Message de la présidente

J'ai le plaisir de présenter le Plan stratégique de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC).

Pour préparer ce plan, nous avons prêté l'oreille aux idées et aux attentes de nos clients, de nos employés, de nos partenaires et de nos intervenants. Nous avons cerné les différentes pressions qui ont une incidence sur le régime de la propriété intellectuelle (PI) de même que les occasions de mieux soutenir l'innovation au Canada. Enfin, nous avons traduit ces connaissances en orientations stratégiques et en résultats précis qui permettront aux innovateurs et aux créateurs d'utiliser plus efficacement le régime de la PI pour améliorer leur rendement ainsi que celui de l'économie canadienne.

Le plan définit les orientations stratégiques que l'OPIC a adoptées et qu'il conservera au cours des cinq prochaines années. Ces orientations stratégiques tirent parti des réalisations clés de l'Office depuis le lancement de son dernier plan stratégique en 2001. Par exemple, nous avons réalisé des progrès notables au niveau des délais d'exécution liés à la concession de droits, nous avons mis au point un processus de gestion des relations avec la clientèle et nous avons élaboré et lancé une stratégie de sensibilisation et intensifié notre présence sur la scène internationale. La taille de notre effectif a augmenté de plus du tiers, alors que nous avons concentré nos efforts sur le renforcement de notre capacité d'examen afin d'offrir des produits et des services de qualité, comparables à ceux des autres offices de la propriété intellectuelle (OPI) de premier plan.

Nous sommes fiers de ces réussites. Elles ont été rendues possibles grâce à l'esprit de leadership, de créativité et de dévouement dont l'équipe de l'OPIC a fait preuve pour saisir les occasions et relever les défis au cours des cinq dernières années. Cet esprit demeurera un ingrédient essentiel alors que nous poursuivrons sur notre lancée durant les cinq prochaines années.

Nous allons donc nous concentrer sur cinq orientations stratégiques : les services à la clientèle et la sensibilisation, deux éléments au cœur même de nos activités; le cadre administratif de la PI et les activités internationales, outils de PI clés habilitants pour les services à la clientèle et la sensibilisation; et notre effectif, actif le plus précieux de l'OPIC. Ce plan soutiendra les efforts du gouvernement, qui cherche à accroître le niveau et la qualité des activités d'innovation des Canadiens durant les années à venir.

Votre soutien nous est précieux pour la réalisation de ce plan stratégique.

Présidente,

Mary Carman

1. Introduction : L'OPIC et les intérêts du Canada

L'innovation est essentielle à la prospérité du Canada et à sa croissance économique à long terme. Le gouvernement du Canada déploie de grands efforts pour créer un climat d'innovation et de découverte dans notre pays. Dans l'économie du savoir d'aujourd'hui, la PI représente un actif d'entreprise de plus en plus important, qui permet aux innovateurs et aux créateurs canadiens de rehausser la valeur de leurs produits et de leurs entreprises. Ce gain de valeur renforcera à son tour leur avantage concurrentiel sur les marchés intérieurs et étrangers.

L'OPIC joue un rôle clé pour appuyer le rendement du Canada en matière d'innovation en s'efforçant d'offrir des produits et des services de PI de qualité en temps opportun dans un système de PI moderne et concurrentiel. De plus, l'OPIC cherche à accroître les possibilités d'innovation du Canada en assurant la promotion et la diffusion des droits de PI et de l'information en la matière.

Le présent plan stratégique a pour objectif d'appuyer les efforts du gouvernement du Canada pour améliorer le niveau et la qualité des activités d'innovation au Canada et fournit un cadre permettant à l'OPIC de renforcer le rôle de la PI pour maximiser la capacité d'innovation et les réalisations du Canada dans ce domaine.

Le plan stratégique quinquennal de l'OPIC établit cinq orientations stratégiques qui reflètent notre vision, qui est de permettre aux Canadiens de participer à une économie du savoir concurrentielle et en croissance grâce au système de PI et d'y contribuer. Le plan fait état de nos réalisations importantes depuis le lancement de notre dernier plan stratégique en 2001. On y examine, en outre, une série de facteurs externes et internes qui influenceront sur la réponse que donneront l'OPIC et les autres acteurs à une nouvelle série de défis en matière d'innovation.

Le plan stratégique est le fruit de consultations et de discussions tenues à l'OPIC ainsi qu'avec d'autres acteurs gouvernementaux et des représentants de la collectivité de la PI. Il tient compte de la réalité voulant que la réussite de l'OPIC aujourd'hui, et à plus forte raison dans l'avenir, dépende des efforts de chacun de ses employés de même que d'une étroite collaboration avec les intervenants et les partenaires. C'est un document clé qui nous aidera dans nos décisions stratégiques et nos responsabilités de gestion, dans nos consultations et nos relations avec les autres services du gouvernement, nos clients et nos partenaires de même que dans les résultats que nous comptons obtenir pendant cette période de cinq ans.

2. À propos de l'OPIC

2.1 Un aperçu

Nous sommes l'OPI du Canada. En tant qu'organisme de service spécial (OSS) relevant d'Industrie Canada, l'OPIC a notamment pour rôle de concéder des droits de PI aux termes d'un cadre administratif de la PI composé de lois, de règlements et des pratiques de l'Office. Les titulaires de droits de PI, en contrepartie, acceptent de divulguer l'information relative à leurs droits de PI.

Plus particulièrement, l'Office est chargé d'accorder ou d'enregistrer les brevets, les marques de commerce, les droits d'auteur, les dessins industriels et les topographies de circuits intégrés.

Les brevets protègent les nouvelles inventions (procédé, machine, moyen de fabrication, composé de matériaux) ou tout perfectionnement nouveau et utile d'une invention existante.

Les marques de commerce sont des mots, des symboles ou des dessins (ou une combinaison de ces éléments) servant à distinguer les produits ou les services d'une personne ou d'un organisme de ceux d'un tiers sur le marché.

Les droits d'auteur protègent les œuvres artistiques, dramatiques, musicales ou littéraires (y compris les programmes informatiques), ainsi que la prestation, l'enregistrement sonore et le signal de communication.

Mandat	Offrir des produits et des services de PI de qualité en temps opportun à ses clients et assurer une plus grande sensibilisation à la PI et une meilleure connaissance et une utilisation plus efficace du régime de la PI auprès des Canadiens.
Vision	Être un chef de file reconnu pour l'excellence de nos produits et services en matière de PI ainsi que pour notre contribution à l'essor de l'innovation au Canada, grâce à l'amélioration permanente de la qualité, au perfectionnement continu de nos employés et au respect de nos valeurs.
Mission	Accélérer le développement économique du Canada, c'est-à-dire : <ul style="list-style-type: none"> • favoriser l'utilisation du régime de la PI et l'exploitation des renseignements en la matière; • favoriser l'invention, l'innovation et la créativité au Canada; • administrer le régime de la PI au Canada; • promouvoir les intérêts internationaux du Canada en matière de PI.
Valeurs	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrité • Équité • Respect • Efficacité • Confiance • Qualité • Amélioration continue

Les dessins industriels concernent les caractéristiques visuelles relatives à la configuration (forme), au motif ou aux éléments décoratifs (ou toute combinaison de ces éléments) appliqués à un article manufacturé.

Les topographies de circuits intégrés font référence aux configurations tridimensionnelles des circuits électroniques que l'on trouve dans les schémas ou produits de circuits intégrés.

L'OPIC exerce aussi des responsabilités en matière de sensibilisation du public au régime de la PI, aux produits et services qu'il offre et aux avantages que rapporte une utilisation stratégique de la PI. L'organisme est également actif sur le plan international et il offre son soutien et sa collaboration au Secteur de la politique stratégique d'Industrie Canada et à d'autres acteurs du gouvernement fédéral dans l'élaboration des politiques et des positions du gouvernement en matière de PI. Plus particulièrement, l'OPIC joue un rôle prépondérant dans l'élaboration de la politique administrative de la PI. Toutes ces activités appuient le mandat et la mission de l'OPIC.

L'OPIC est l'un des plus grands OPI de taille moyenne dans la collectivité internationale des OPI. Il possède un effectif de plus de 900 employés. Ces derniers participent à l'élaboration des politiques et à la prestation de ses produits et services de PI, favorisent une utilisation efficace du régime de la PI et voient à la planification et au soutien. L'effectif a augmenté de 37 pourcent depuis 2001, ce qui reflète l'importante évolution de la capacité dans l'ensemble de l'organisation et plus particulièrement dans le secteur des examens. Les employés de l'OPIC sont des examinateurs de brevets, du personnel opérationnel ou des spécialistes dans des domaines aussi variés que la gestion, la diffusion et la communication de l'information, la sensibilisation, les politiques, la planification, l'élaboration de programmes, la technologie de l'information, les finances, les ressources humaines et l'administration.

En tant qu'OSS, l'OPIC propose des produits et services selon le principe de la rémunération des services et il gère ses revenus et ses coûts dans le cadre d'un fonds renouvelable. Ce fonds renouvelable est un pouvoir de dépense permanent pour la réaffectation des recettes qui confère à l'OPIC une structure de gestion financière semblable à celle d'une entreprise du secteur privé. L'OPIC jouit de solides assises financières grâce à une gestion financière prudente du fonds renouvelable.

2.2 Où nous en sommes aujourd'hui en tant qu'OPI

Le lancement, en 2001, du plan stratégique de l'OPIC intitulé « Positionner l'OPIC pour servir et réussir à l'avenir » a été une étape clé de la mise en place d'une assise solide, sur laquelle l'Office bâtira durant les cinq prochaines années. Dans le cadre du plan de 2001, l'OPIC a mené une phase de développement organisationnel de 2001 à 2006, avec les objectifs suivants :

- se doter d'une capacité fonctionnelle interne en vue de satisfaire aux normes d'excellence et de service les plus strictes en matière de PI;
- établir un cadre solide d'employés chevronnés et organisés en réseau, experts dans l'art de travailler à différents niveaux internationaux;
- modifier les pratiques et les règles pour se préparer à l'adoption des normes ayant fait l'objet d'un consensus international et qui sont conformes aux intérêts du Canada.

Nous avons mené à bien plusieurs réalisations importantes à l'égard des objectifs définis en 2001. Ces réalisations établissent un ancrage solide pour l'avenir.

Mentionnons :

- des opérations plus efficaces, en particulier au chapitre des délais d'exécution et de la gestion des travaux en cours;
- une plus grande présence internationale grâce à l'obtention en 2004 du statut d'administration chargée de la recherche internationale (ACRI) et d'administration chargée de l'examen préliminaire international (ACEPI);
- des efforts centrés sur la clientèle pour ce qui est de la concession de droits et des produits et services d'information, ainsi qu'un programme de gestion des relations avec les clients parvenu à maturité et mettant l'accent sur l'écoute continue et systématique des clients de l'organisation et sur les processus d'apprentissage;
- une capacité organisationnelle grandissante, au niveau tant du nombre d'employés que de leur savoir-faire et de leur expérience, de même que la constitution d'une capacité de leadership interne grâce au Programme de perfectionnement en leadership de l'OPIC et de l'amélioration de la capacité de communication organisationnelle.

Durant cette phase de développement organisationnel, l'OPIC a entrepris de moderniser et d'améliorer ses activités et ses systèmes afin de mieux servir sa clientèle et de soutenir les priorités gouvernementales. En 2006, certains projets d'amélioration ont été intégrés dans une initiative de transformation axée sur les besoins opérationnels visant l'ensemble de l'organisation et appelée Renouvellement opérationnel de l'entreprise (ROE). D'ici cinq ans, le ROE sera guidé par le présent plan stratégique et sera un important outil de réalisation des objectifs envers lesquels l'OPIC s'est engagé.

Nous sommes fiers de nos réalisations mais nous entendons maintenir les acquis et aller plus loin à mesure que nous réalisons notre programme de changement.

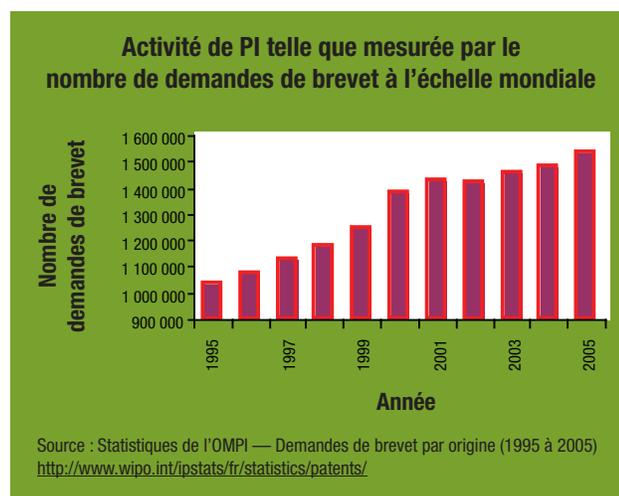
3. Le contexte : les déterminants stratégiques

3.1 Soutenir la performance économique du Canada

Pour relever les défis du XXI^e siècle, le Canada doit pouvoir créer et appliquer des connaissances et mettre au point de nouveaux produits ou procédés reposant sur le savoir acquis. Dans l'économie du savoir d'aujourd'hui, l'innovation est un moteur important de la création de richesse et de la croissance économique dont jouissent les Canadiens. Le régime de la PI joue un rôle clé pour faciliter la mise en application efficace des nouvelles connaissances, renforçant ainsi le climat d'innovation au Canada pour le plus grand bien de l'économie et de la société canadiennes.

Ces dernières années, la PI a joué un rôle beaucoup plus important que par le passé dans l'économie, où l'utilisation efficace des connaissances est déterminante pour le succès en affaires. Les innovateurs prennent leurs décisions de protection de la PI dans un marché qui se mondialise. En fait, les droits de PI deviennent de plus en plus la « monnaie » que les entreprises utilisent pour s'assurer un avantage concurrentiel sur le marché mondial.

Pour obtenir un tel avantage, il est essentiel d'avoir le droit exclusif d'empêcher autrui d'appliquer ces connaissances novatrices sur le marché pendant un certain temps. En raison de la valeur renforcée qu'ont les droits de PI pour les innovateurs dans une économie mondiale axée sur le savoir, les OPI du monde entier ont connu une augmentation importante des demandes de protection de PI ces dernières années.



Les statistiques de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) concernant les activités dans le domaine des brevets montrent que l'OPIC se classe au septième rang mondial relativement au nombre de demandes de brevet. Étant donné que le Canada est la huitième économie au monde et se classe au 35^e rang pour sa population, il est clair que notre pays est considéré comme un pays dans lequel il est intéressant d'obtenir des droits de brevet. Le Canada se classe également au huitième rang mondial relativement au nombre de brevets en vigueur et au neuvième pour ce qui est du nombre de dépôts de demandes de brevet par des ressortissants à l'extérieur du pays. Cependant, le Canada pourrait promouvoir davantage la participation au régime de la PI, afin que les innovateurs canadiens soient mieux placés pour saisir les occasions d'affaires au pays et à l'étranger.

C'est particulièrement le cas pour les petites et moyennes entreprises (PME), qui ont tendance à utiliser les droits de PI moins fréquemment que les entreprises plus importantes pour accroître le rendement de leurs activités. Par exemple, un sondage sur la sensibilisation à la PI, réalisé au début de 2007 auprès d'un échantillon représentatif des quelque 900 000 PME au Canada, a permis de constater que ces dernières ont une connaissance relativement faible de la PI et qu'elles utilisent très peu les bases de données qui donnent accès à l'information relative à la PI.

Les PME sont essentielles au développement économique du Canada. Étant donné que leur environnement devient de plus en plus concurrentiel, l'OPIC reste déterminé à redoubler d'efforts pour mieux répondre aux possibilités et aux difficultés des entreprises par l'entremise du système de PI.

3.2 Rôle de l'OPIC en tant qu'organisme gouvernemental

L'OPIC est un OSS d'Industrie Canada dirigé par le sous-ministre et le ministre de l'Industrie. Le mandat et la mission de l'OPIC appuient le Ministère dans la réalisation de ses résultats et de ses priorités stratégiques. Plus particulièrement, le mandat et la mission de l'OPIC, de même que les orientations stratégiques définies dans ce plan, sont étroitement associés et contribuent aux résultats stratégiques clés définis par Industrie Canada et le gouvernement, y compris « un marché équitable, efficace et concurrentiel » et « une économie axée sur l'innovation et le savoir ».

En plus d'offrir des produits et des services de PI de qualité en temps opportun à ses clients, l'OPIC appuie l'acquisition de connaissances et le développement des compétences parmi les groupes cibles canadiens et offre des bases de données qui donnent accès aux plus récentes découvertes technologiques, scientifiques et intellectuelles. Ces activités se combinent pour renforcer la capacité des Canadiens à innover, à développer de nouvelles idées et à se doter d'un avantage concurrentiel.

De plus, l'OPIC participe aux initiatives ministérielles et gouvernementales, dont l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de pratiques et de normes. Entre autres, dans le cadre de sa stratégie économique, le gouvernement du Canada veut simplifier l'accès aux services gouvernementaux afin que les entreprises et les consommateurs puissent faire plus facilement des affaires au Canada. Il faut pour cela une réglementation transparente et prévisible, qui permet d'atteindre les objectifs stratégiques tout en réduisant les conséquences non voulues. Il faut également offrir aux entreprises un cadre législatif à jour. L'Initiative d'allègement du fardeau de la paperasserie, un programme pangouvernemental qui favorise la compétitivité et la prospérité des petites entreprises en réduisant leur fardeau administratif, est une autre illustration de la façon dont Industrie Canada modernise les cadres du marché.

3.3 Les attentes de nos clients et de nos partenaires

Le gouvernement du Canada reconnaît également l'importance d'offrir des services de qualité et axés sur les citoyens, et il exige que les services à la clientèle soient aménagés en fonction de leurs besoins. Il s'agit d'un défi constant, car les besoins de la clientèle de l'OPIC évoluent rapidement. D'ailleurs, on observe la même tendance chez les autres OPI et les autres prestataires de services gouvernementaux et privés. La technologie est l'un des principaux facteurs responsables de cette situation. Aujourd'hui, les clients s'attendent à obtenir des services à toute heure du jour et de la nuit, où qu'ils soient.

L'environnement de la PI lui-même évolue rapidement, créant une demande pour de nouveaux produits, de nouveaux services et de nouveaux moyens d'avoir accès à l'information facilement, sans interruption et en toute sécurité. Parallèlement, les clients de l'OPIC sont beaucoup mieux informés des offres de services disponibles dans les autres pays et ils demandent que l'OPIC propose des services semblables — sinon meilleurs — ici au Canada.

Les demandeurs de droits de PI et leurs agents continuent à accorder une grande importance aux délais d'exécution et à la qualité. Ils comparent le rendement à l'égard de ces deux caractéristiques du service avec les impératifs de leur secteur d'activité respectif (p. ex. cycle de vie moyen du produit, niveau de compétitivité) et avec leur expérience auprès des autres principaux OPI. C'est pour cette raison que l'OPIC avait fait de la réduction des délais d'exécution sa priorité en 2001. Récemment, compte tenu notamment des progrès réalisés dans la réduction des délais d'exécution, d'autres enjeux sont apparus en force. Par exemple, l'uniformité, la précision et le caractère exhaustif des recherches et des examens sont devenus les priorités clés de l'OPIC sur le plan de la qualité.

Les délais d'exécution et la qualité sont importants mais ne constituent qu'un aspect de la situation. Comme le démontre le sondage auprès de la clientèle réalisé par l'OPIC en 2005, l'information et l'accès sont deux moteurs essentiels de la satisfaction globale des clients à l'égard de l'OPIC. Il est également impératif de prendre des mesures dans ce domaine. Les clients veulent être tenus au courant de l'état d'avancement de leur demande ou des modifications apportées aux politiques ou aux services de l'OPIC. De plus, ils souhaitent que l'information qu'on leur communique soit claire, cohérente, succincte, exacte et complète.

Quant à la question de l'accès, ils préfèrent utiliser les services de l'OPIC eux-mêmes, selon leurs propres conditions, au moment qui leur convient. Ils s'attendent à ce que les systèmes accessibles sur Internet soient opérationnels et qu'ils intègrent une technologie et des fonctionnalités de pointe. En outre, ils veulent trouver l'information ou le service dont ils ont besoin facilement et pouvoir communiquer avec un employé qualifié de l'OPIC en cas de problème.

De plus, les clients et les partenaires de l'OPIC estiment qu'il est important de moderniser le cadre de la PI au Canada. Cibler les efforts et développer et renforcer les relations et les réseaux à l'intérieur et à l'extérieur du gouvernement fédéral sont deux principes directeurs essentiels pour l'OPIC dans son travail de modernisation du cadre administratif de la PI (lois, règlements et pratiques de l'Office) et dans sa contribution à la mise en place d'une politique de la PI plus générale. L'examen et la mise à jour des lois et de la réglementation permettront à l'OPIC d'améliorer le service aux clients actuels tout en attirant de nouveaux.

De manière plus générale, les clients veulent que l'OPIC fasse preuve d'innovation et d'ouverture et acquière et maintienne la capacité et l'infrastructure organisationnelles dont il a besoin pour fonctionner comme un véritable chef de file parmi les OPI — un office proposant aux innovateurs et aux créateurs des services efficaces convenant aux besoins des entreprises et offrant en temps opportun une protection des droits de PI de qualité.

Les besoins de la clientèle existante croissent rapidement, tout comme ceux des clients éventuels. Par exemple, de nombreuses innovations canadiennes ne sont jamais brevetées simplement parce que les créateurs et les inventeurs au Canada ignorent la valeur de la PI. Contrairement à ce qui se passe dans certains autres pays tels que le Japon et la Corée, les Canadiens oublient souvent que la PI est un instrument essentiel sur lequel s'appuient les investissements et les possibilités de croissance. L'OPIC doit faire sa part pour mieux faire connaître les liens entre la PI et la croissance économique. Les entreprises, surtout les plus petites, ne reconnaissent pas toujours que la PI constitue un actif stratégique et la plupart des gens n'ont jamais l'occasion d'acquérir les notions de base en matière de PI dans le cadre de leurs études.

3.4 L'OPIC dans la collectivité mondiale de la PI

L'OPIC fonctionne dans le cadre de la grande collectivité internationale de la PI. De nombreux OPI tels que l'OPIC sont confrontés à de grands défis, par exemple, l'accroissement des volumes, le chevauchement du travail et la nécessité d'assurer des droits de PI de qualité. Ces défis obligent l'OPIC et les autres OPI à collaborer sur la scène internationale. L'OPIC apporte sa contribution et exerce son influence afin d'améliorer le système de PI sur le plan international. Il vise également à former des alliances et à communiquer ou connaître les meilleures pratiques.

Dans le domaine des brevets, il existe à l'heure actuelle trois acteurs prépondérants, l'United States Patent and Trademark Office (USPTO), l'Office européen des brevets (OEB) et l'Office des brevets japonais (OBJ), qui forment ce qu'on appelle les offices trilatéraux. De plus, un certain nombre d'OPI d'Asie, en particulier ceux de Chine et de Corée du Sud, ont connu une croissance importante et ont gagné en influence ces dernières années. Il y a aussi les acteurs de moyenne taille établis de longue date, l'OPIC et IP Australia, par exemple. Enfin, on compte de nombreux petits OPI, dont plusieurs dans les pays en développement. Nous nous attendons à ce que l'Inde et le Brésil soient de nouveaux acteurs importants d'ici 2012.

La plupart des OPI se réunissent dans le cadre des forums internationaux tels que l'OMPI et le Groupe d'experts sur les droits de propriété intellectuelle de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC-IPEG), auxquels l'OPIC participe activement. Ces organisations favorisent l'harmonisation grâce aux traités internationaux et au travail sur les questions techniques. Dans le domaine des brevets, l'harmonisation progresse moins vite en raison des divergences entre les résultats souhaités et les priorités des États membres. Ce blocage a poussé de nombreux OPI à conclure des arrangements bilatéraux et régionaux, au détriment d'un cadre international accepté de tous. Pour ce qui est des marques de commerce, les efforts d'harmonisation ont été davantage couronnés de succès, comme le démontrent le travail et la collaboration qui se poursuivent en marge du Traité de Singapour sur le droit des marques.

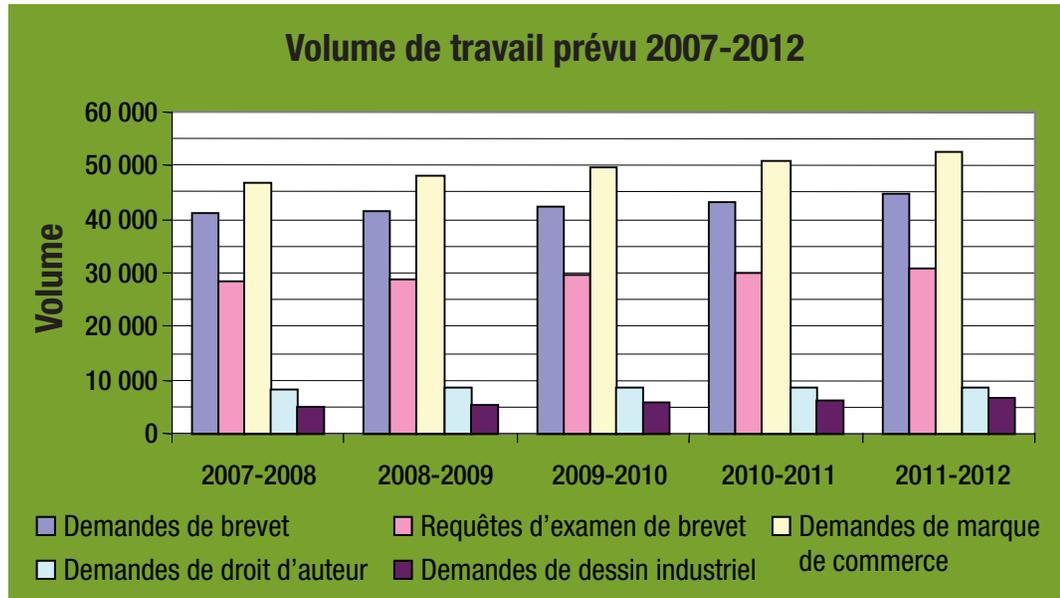
Depuis 2001, l'OPIC a élargi le dialogue bilatéral et les échanges d'information avec un certain nombre d'OPI dont l'USPTO, l'OEB, IP Australia, l'Office de la propriété intellectuelle du Royaume-Uni, l'OBJ, l'Office d'État de la propriété intellectuelle de la République populaire de Chine (SIPO) et des OPI des pays émergents d'Asie du Sud-Est.

Durant la période couverte par ce plan stratégique, l'OPIC devra renforcer les relations multilatérales et bilatérales existantes afin d'influencer les politiques et pratiques internationales sur la PI de même qu'acquérir des pratiques exemplaires et des renseignements stratégiques. Il devra aussi établir de nouvelles relations, par exemple avec les OPI des économies émergentes.

3.5 Prévisions opérationnelles et facteurs financiers

L'OPIC bénéficie de solides assises financières grâce à une gestion financière prudente du fonds renouvelable et à la révision des barèmes tarifaires en 2004.

Au cours de la période 2007-2012, l'OPIC s'attend à une modeste croissance du volume des demandes déposées en matière de brevets, de marques de commerce, de droits d'auteur et de dessins industriels. Les volumes prévus sont illustrés dans le graphique qui suit.



Globalement, selon le barème tarifaire établi en 2003-2004, les revenus de l'OPIC devraient se stabiliser en 2009-2010 tandis que les dépenses devraient continuer à augmenter. Les gains en efficacité tirés d'initiatives telles que le ROE continueront à maintenir la situation budgétaire positive de l'Office. En plus de ces gains en efficacité et de cette gestion financière responsable, l'OPIC devra peut-être revoir sa structure tarifaire en vue de maintenir une situation financière saine dans l'avenir.

4. Un cadre pour l'action

4.1 Le rôle d'un OPI de premier plan

Les innovateurs canadiens qui bénéficient pleinement des avantages offerts par le système de la PI deviendront plus productifs et concurrentiels sur les marchés intérieurs et internationaux. Le Canada doit avoir en place un système de la PI moderne et concurrentiel qui offre des produits et des services de PI de qualité en temps opportun et assure une utilisation efficace du régime de la PI par les Canadiens. Il s'agit là d'un déterminant stratégique essentiel de l'innovation canadienne, de la concurrence, de la productivité et du développement.

Grace à ses succès des cinq dernières années, l'OPIC est maintenant bien positionné pour mener à bien sa mission et son mandat dans le contexte du XXI^e siècle, d'une complexité croissante. Notre vision est de devenir un chef de file reconnu parmi les OPI, au profit des Canadiens.

Être un chef de file reconnu pour l'excellence de nos produits et services en matière de PI ainsi que pour notre contribution à l'essor de l'innovation au Canada, grâce à l'amélioration permanente de la qualité, au perfectionnement continu de nos employés et au respect de nos valeurs.

14

Cette vision met en évidence les trois rôles clés que joue l'OPIC pour soutenir le système de la PI au Canada : 1) fournisseur de produits et de services de PI; 2) participant aux programmes nationaux et internationaux du gouvernement; 3) employeur. Dans l'élaboration de ce plan stratégique, l'OPIC s'est livré à une réflexion sur la nature et la portée de chacun de ces rôles pour déterminer dans quelle mesure ils doivent être renforcés, le cas échéant, ou restructurés en fonction des priorités gouvernementales et de l'évolution du contexte mondial.

Prenant en compte les résultats économiques que le gouvernement du Canada s'efforce d'obtenir, y compris une « économie axée sur l'innovation et le savoir », l'OPIC a établi les priorités suivantes :

- offrir en temps opportun aux clients une protection des droits de PI de qualité;
- répondre efficacement aux attentes et à l'évolution des besoins des Canadiens en matière de PI, y compris les difficultés propres

aux PME (information générale concernant l'existence des droits de PI, leurs avantages et les obligations qui y sont associées; l'accès à l'information technique, aux données d'affaires et aux renseignements contenus dans les documents de PI qui pourraient être utilisés aux fins d'innovation ou de commerce);

- administrer un cadre de la PI moderne et concurrentiel sur le plan mondial;
- travailler activement à influencer les partenaires et intervenants nationaux et internationaux en matière de PI et collaborer avec eux;
- être une organisation novatrice dotée d'une orientation proactive, qui tente constamment de rehausser la valeur et la contribution qu'apportent ses produits et services de même que son personnel.

Ces priorités ont présidé au choix de cinq orientations stratégiques. Les orientations stratégiques, et les résultats correspondants, sont axés sur les services à la clientèle et la sensibilisation — deux éléments qui constituent le cœur même de nos activités, le cadre administratif de la PI et les activités internationales — outils de PI clés habilitants pour les services à la clientèle et la sensibilisation et notre effectif — actif le plus précieux de l'OPIC.

4.2 Nos orientations stratégiques et nos résultats

Le tableau qui suit présente les cinq orientations stratégiques et les résultats connexes. Chaque orientation stratégique est décrite plus en détail dans les sections 5 à 9 de ce plan.

Orientations stratégiques	Énoncés des résultats
<p>Services à la clientèle : Améliorer les produits, les services et les processus dans les domaines prioritaires pour les clients tout en veillant au mieux à l'intérêt public.</p>	<p>La prestation et la qualité des produits et des services de l'OPIC répondent aux besoins et aux attentes des clients, et sont équivalentes au rendement des OPI chefs de file, ou même le surpassent.</p>
	<p>Les clients de l'OPIC, y compris le public, peuvent trouver facilement l'information et les personnes dont ils ont besoin.</p>

Orientations stratégiques	Énoncés des résultats
<p>Sensibilisation : Être un chef de file parmi les OPI pour ce qui est du développement de renseignements, d'outils et de services individualisés en matière de PI en vue d'aider les PME canadiennes à acquérir un avantage concurrentiel sur le marché, de façon qu'une connaissance et une utilisation accrues de la PI deviennent des facteurs mesurables de leur succès à l'échelle mondiale.</p>	<p>Les PME canadiennes ont acquis un avantage concurrentiel grâce à une utilisation efficace des actifs de PI et des renseignements relatifs à la PI.</p>
	<p>Les diplômés de niveau secondaire et postsecondaire connaissent les avantages liés à la PI et utilisent les renseignements relatifs à la PI et sont mieux placés pour contribuer à l'exploitation de la valeur commerciale de la PI.</p>
<p>Cadre administratif de la PI : Améliorer la politique (administrative) en matière de PI au profit des Canadiens. Le cadre administratif de la PI comprend les lois, les règlements et les pratiques administratives.</p>	<p>Le cadre administratif canadien de la PI est concurrentiel à l'échelle internationale.</p>
	<p>L'OPIC accroît son expertise et contribue au programme national de la PI.</p>
<p>Activités internationales : Contribuer à l'amélioration du régime de la PI mondial dans l'intérêt des Canadiens et, pour ce faire, exercer une influence sur les politiques et les pratiques administratives internationales en matière de PI et communiquer et acquérir les pratiques exemplaires et les renseignements d'affaires.</p>	<p>L'OPIC est proactif et fait preuve de leadership pour améliorer la position du Canada à l'échelle internationale en matière de PI.</p>
	<p>L'aide apportée aux pays en développement en matière de PI est reconnue comme étant de haute qualité.</p>
<p>Nos employés : Que l'OPIC soit reconnu comme l'un des meilleurs employeurs du gouvernement fédéral.</p>	<p>L'OPIC attire et maintient en poste des personnes qui possèdent les compétences dont l'organisation a besoin.</p>
	<p>L'OPIC est une organisation d'apprentissage où les capacités individuelles et le leadership organisationnel sont renforcés.</p>
	<p>Les employés font preuve d'engagement, de soutien et d'intérêt à l'égard de leur emploi et de leur organisation.</p>

5. Orientation stratégique A — Services à la clientèle

Bon nombre d'inventeurs canadiens utilisent les droits de PI pour rehausser leur rendement, que ce soit pour protéger leurs propres innovations et créations ou pour obtenir de l'information contenue dans les documents de PI d'autres innovateurs afin d'améliorer les produits et services de leur société. Ils veulent que l'OPIC offre en temps opportun des produits et des services de qualité qui répondent à leurs besoins et à leurs attentes.

Durant les cinq prochaines années, l'OPIC va entreprendre une initiative de transformation, appelée Renouveau opérationnel de l'entreprise (ROE), qui nous permettra d'en faire un des « OPI chefs de file ». Dans le cadre du ROE, nous évaluerons nos processus opérationnels de base en ce qui concerne la délivrance et l'enregistrement des droits de PI afin que la transformation soit plus efficace et qu'elle corresponde mieux aux besoins des clients. Le résultat visé par le ROE est une organisation qui maintient un régime de la PI plus efficace, plus cohérent et de plus grande qualité. D'ici cinq ans, le ROE constituera une importante force motrice en ce qui concerne la réalisation des objectifs envers lesquels l'OPIC s'est engagé dans le présent plan stratégique.

Objectif : Améliorer les produits, les services et les processus dans les domaines prioritaires pour les clients tout en veillant au mieux à l'intérêt public.

Résultat : La prestation et la qualité des produits et des services de l'OPIC répondent aux besoins et aux attentes des clients, et sont équivalentes au rendement des OPI chefs de file, ou même le surpassent.

Indicateur de rendement 1.1 : Satisfaction de la clientèle à l'égard des produits et services de l'OPIC

Indicateur de rendement 1.2 : Respect des normes de service de l'OPIC

Indicateur de rendement 1.3 : Satisfaction de la clientèle quant à la prestation des produits et services électroniques

Résultat : Les clients de l'OPIC, y compris le public, peuvent trouver facilement l'information et les personnes dont ils ont besoin.

Indicateur de rendement 2.1 : Satisfaction de la clientèle quant à la facilité avec laquelle ils peuvent trouver l'information

Indicateur de rendement 2.2 : Satisfaction de la clientèle quant à la facilité avec laquelle ils peuvent consulter les employés

Indicateur de rendement 2.3 : Mobilisation de l'OPIC face aux obligations du gouvernement fédéral en matière de gestion d'information, d'identité, d'accessibilité et de langues officielles

6. Orientation stratégique B — Sensibilisation

Le système de la PI contribue à promouvoir l'innovation, la productivité et le commerce. Le développement, la gestion et l'exploitation de connaissances novatrices peuvent être un facteur déterminant de la réussite d'une entreprise. Les inventeurs canadiens doivent prendre conscience de la valeur stratégique de la PI dans une économie axée sur le savoir. Pour les PME, la connaissance et l'utilisation de la PI est un facteur essentiel et mesurable de leur réussite sur le marché mondial.

Une partie du mandat de l'OPIIC consiste à mieux faire connaître la PI et à favoriser une utilisation judicieuse par les Canadiens. Il est donc prioritaire de sensibiliser les PME et de collaborer plus étroitement avec le secteur canadien de l'enseignement; cette démarche va dans le même sens que les efforts déployés par le gouvernement pour réaliser le potentiel des sciences et de la technologie au profit du Canada. À cette fin, l'OPIIC s'emploiera à jouer un rôle de chef de file parmi les OPI pour ce qui est du développement de renseignements, d'outils et de services individualisés en matière de PI en vue d'aider les PME canadiennes à ajouter de la valeur à leurs activités. En collaboration avec ses partenaires, l'OPIIC fera activement la promotion de ses outils, renseignements et services en matière de PI afin d'accroître le rendement du Canada sur le plan de l'innovation.

Objectif : Être un chef de file parmi les OPI pour ce qui est du développement de renseignements, d'outils et de services individualisés en matière de PI en vue d'aider les PME canadiennes à acquérir un avantage concurrentiel sur le marché, de façon qu'une connaissance et une utilisation accrues de la PI deviennent des facteurs mesurables de leur succès à l'échelle mondiale.

Résultat : Les PME canadiennes ont acquis un avantage concurrentiel grâce à une utilisation efficace des actifs de PI et des renseignements relatifs à la PI.

Indicateur de rendement 3.1 : Utilisation accrue du système de la PI par les PME canadiennes

Indicateur de rendement 3.2 : Accroissement de la valeur des PME canadiennes en raison de leurs actifs de PI

Résultat : Les diplômés de niveau secondaire et postsecondaire connaissent les avantages liés à la PI et utilisent les renseignements relatifs à la PI et sont mieux placés pour contribuer à l'exploitation de la valeur commerciale de la PI.

Indicateur de rendement 4.1 : Niveau de sensibilisation à la PI parmi les diplômés

7. Orientation stratégique C — Cadre administratif de la PI

Un cadre de la PI moderne et concurrentiel sur le plan international crée les conditions propices à l'entrepreneuriat, à l'innovation, à l'investissement et à la compétitivité. Le cadre de la PI au Canada est généralement harmonisé avec les régimes de PI de ses principaux partenaires commerciaux, mais certains problèmes subsistent. Le règlement de ces écarts permettrait la création d'un régime de la PI plus efficient et plus efficace, qui soutiendrait la modernisation des produits et des services de l'OPIC. Nous sommes déterminés à travailler de concert avec nos partenaires du monde de la PI et les intervenants pour mettre sur pied un régime de la PI de calibre mondial au profit du Canada.

Objectif : Améliorer la politique (administrative) en matière de PI au profit des Canadiens. Le cadre administratif de la PI comprend les lois, les règlements et les pratiques administratives.

Résultat : Le cadre administratif canadien de la PI est concurrentiel à l'échelle internationale.

Indicateur de rendement 5.1 : La qualité et la célérité imputables aux modifications apportées au cadre de la PI

Indicateur de rendement 5.2 : L'adoption de normes internationales pour l'administration des systèmes de la PI qui profitent aux Canadiens

Résultat : L'OPIC accroît son expertise et contribue au programme national de la PI.

Indicateur de rendement 6.1 : Des partenariats efficaces et des liens officialisés avec les autres ministères du gouvernement

Indicateur de rendement 6.2 : Le recours à l'expertise de l'OPIC contribue aux débats nationaux en matière de PI

8. Orientation stratégique D — Activités internationales

La nature internationale de la PI est un déterminant clé des stratégies d'exploitation et de gestion de l'OPIC. L'Office a l'intention d'intensifier sa participation aux principales instances bilatérales, régionales et multilatérales afin de tirer profit de l'expérience des autres OPI, de renforcer les relations clés et d'accroître les échanges d'information. L'OPIC s'efforce d'exercer une influence sur le système de PI international, au profit des Canadiens.

Objectif : Contribuer à l'amélioration du régime de la PI mondial dans l'intérêt des Canadiens et, pour ce faire, exercer une influence sur les politiques et les pratiques administratives internationales en matière de PI et communiquer et acquérir les pratiques exemplaires et les renseignements d'affaires.

Résultat : L'OPIC est proactif et fait preuve de leadership pour améliorer la position du Canada à l'échelle internationale en matière de PI.

Indicateur de rendement 7.1 : L'expertise de l'OPIC contribue au programme d'action international

Résultat : L'aide apportée aux pays en développement en matière de PI est reconnue comme étant de haute qualité.

Indicateur de rendement 8.1 : Satisfaction des participants à l'égard de l'aide en matière de PI

Indicateur de rendement 8.2 : L'information et la formation fournies par l'OPIC et appliquées par les secteurs participants du système de PI (administration, politiques et technique) se reflètent dans les pays en développement

9. Orientation stratégique E — Nos employés

L'actif le plus précieux de l'OPIC est son personnel talentueux et dévoué. Durant les cinq prochaines années, l'Office s'efforcera de recruter du personnel talentueux et de le maintenir en poste dans un marché de l'emploi de plus en plus compétitif. Il est primordial que l'organisation maintienne et renforce sa capacité de base.

Objectif : Que l'OPIC soit reconnu comme l'un des meilleurs employeurs du gouvernement fédéral.

Résultat : L'OPIC attire et maintient en poste des personnes qui possèdent les compétences dont l'organisation a besoin.

Indicateur de rendement 9.1 : Un nombre suffisant de candidats pour combler les besoins en dotation

Indicateur de rendement 9.2 : Capacité de maintenir les employés en poste

Résultat : L'OPIC est une organisation apprenante où les capacités individuelles et le leadership organisationnel sont renforcés.

Indicateur de rendement 10.1 : Formation et compétences en leadership et en gestion

Indicateur de rendement 10.2 : Mobilisation de l'organisation, des cadres et des employés en ce qui concerne l'apprentissage

Indicateur de rendement 10.3 : Satisfaction des employés en ce qui concerne les occasions de perfectionnement

Résultat : Les employés font preuve d'engagement, de soutien et d'intérêt à l'égard de leur emploi et de leur organisation.

Indicateur de rendement 11.1 : Satisfaction des employés à l'égard de leur travail et de leur organisation

Indicateur de rendement 11.2 : Engagement des employés à l'égard de leur travail et de l'organisation

10. Aller de l'avant au profit du Canada

La PI joue un rôle vital dans la performance économique du Canada et le développement de son commerce. Les inventeurs et les créateurs qui utilisent la PI sont une force significative dans l'économie canadienne. Néanmoins, bon nombre d'entreprises canadiennes, en particulier les PME, auraient tout à gagner d'une utilisation plus efficace de la PI en tant qu'actif d'entreprise clé pour soutenir leurs activités commerciales dans une économie mondiale axée sur le savoir.

L'OPIC a un rôle important à jouer pour aider les innovateurs canadiens à récolter tous les avantages qu'offre le système canadien de la PI. Le présent plan stratégique est une démarche visant à nous permettre de nous acquitter de notre mission et de notre mandat dans le contexte du XXI^e siècle. Il tente de répondre aux défis que représentent la demande accrue pour les produits et les services de PI, le rythme du progrès technique qui va en s'accéléralant et l'évolution des besoins et des attentes de ceux qui souhaitent protéger et exploiter le fruit de leur travail sur le marché intérieur et la scène internationale.

Ce plan stratégique fournit un cadre qui guidera nos activités futures. Nous nous sommes engagés à renforcer les liens essentiels entre les résultats que nous souhaitons atteindre, les stratégies que nous appliquons et le rendement que nous obtenons — pour le bien de l'organisation, de nos clients, des intervenants et du Canada.

Nous nous fonderons sur des indicateurs de rendement appropriés, tels que ceux qui sont exposés dans le présent plan, pour surveiller notre rendement. Nous gérerons également les risques clés afin de nous assurer que les ressources, les processus et la gouvernance nécessaires sont en place et que chaque élément du plan soit mené à bien.

La présidente de l'OPIC assume la responsabilité globale des engagements pris dans le plan stratégique. Cependant, l'OPIC comptera sur le talent et la détermination de ses employés et sur le soutien de ses clients et des intervenants afin de concrétiser cette stratégie et de fournir un rendement qui contribuera à rendre le Canada plus concurrentiel.